

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Bureau

Président : M. Nicolas Clémence
Vice-président : M. Christian Flury
Secrétaire : M. Thierry Dérobert
Membres : M. Michele Colleoni, Mme Martine Degli Agosti

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, M. Laurent Brun, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, Mme Martine Degli Agosti, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, M. Christian Flury, M. Thierry Francioli, Mme Corinne Gachet Creffield, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Aristos Marcou, Mme Bénédicte Marmy, Mme Isabelle Marmy, M. Alain Mathieu, M. Julien Nurock, M. Yves Page, M. Kevin Reichenbach, M. Bruno Reolon, Mme Céline Rosselet, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, M. Muharrem Temel, Mme Olga Villarrubia, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Eric Mangué, M. Jean Fontaine

Assistent à la séance : M. Stéphane Lorenzini, Maire
M. Damien Bonfanti, M. Frédéric Renevey
Conseillers administratifs
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019
- 3) Communications du Bureau
- 4) Election du vice-président du Bureau en remplacement de M. Christian FLURY et d'un membre du Bureau en remplacement de Mme Martine DEGLI AGOSTI
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 204-19.12 Subvention d'investissement concernant **p. 1689**
Entrée en matière l'aménagement de la crèche de Pont-Rouge – Crédit
Fr. 280'000.-- d'investissement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

- b) 205-19.12 Construction d'un bâtiment locatif et d'une crèche – **p. 1690**
Entrée en matière Périmètre chemins du Bac, Maisonnettes et Louis-
 Fr. 15'700'000.-- Bertrand – Crédit de construction

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 8) Commission des travaux et constructions, séance du 2 décembre 2019, rapporteur Mme Nancy RUERAT
Commission des finances et du logement, séance du 9 décembre 2019, rapporteur M. Thierno BARRY
- 199-19.11 Prolongement de la ligne de tramway no 15 – Secteur **p. 1690**
 Arrêté Palettes/Curé-Baud – Crédit d'investissement
 Fr. 11'900'000.--

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission de la sécurité, séance du 19 novembre 2019, rapporteur Mme Bénédicte MARMY
 Divers
- 10) Commission des travaux et constructions, séance du 2 décembre 2019, rapporteur Mme Nancy RUERAT
 Présentation de la promenade Nicolas Bouvier, passerelles mobilité douce reliant Surville à Tivoli et enjambant le Nant Manant – Projet de renaturation du Nant Manant **p. 1694**

POINTS FINAUX

- 11) Propositions individuelles et questions **p. 1695**
 12) Prestations de serment de Mme Christine BEUN (MCG), en remplacement de M. Christian FLURY, démissionnaire, et de M. Benoît KAUFFMANN (MCG), en remplacement de M. Bruno REOLON, démissionnaire **p. 1699**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Clémence : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. J'ouvre cette séance du Conseil municipal de la Ville de Lancy. Je salue la présence de M. le Maire, Stéphane Lorenzini, de MM. les Conseillers administratifs, Frédéric Renevey et Damien Bonfanti, de Mme la Secrétaire générale, de Mme la secrétaire du Conseil municipal, de Mmes et MM. les cheffes et chefs de service et employé-e-s de l'administration communale, de Mmes et MM. les représentants des médias et de Mmes et MM. du public.

Je dois excuser MM. Fontaine et Maugué.

Nous sommes donc 35.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Clémence : nous avons reçu un courrier de M. Flury annonçant sa démission, il sera lu en fin de séance au point 12. Nous avons également reçu un courrier de M. Reolon, qui sera aussi lu à ce moment.

Je dois également mentionner la réception d'un courrier de l'Association du chemin des Vignes. Le Bureau en a pris connaissance, il est disponible au secrétariat de l'administration si vous souhaitez en prendre connaissance.

4) ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU BUREAU EN REMPLACEMENT DE M. CHRISTIAN FLURY ET D'UN MEMBRE DU BUREAU EN REMPLACEMENT DE MME MARTINE DEGLI AGOSTI

M. Clémence : M. Flury étant démissionnaire, est-ce que le MCG a quelqu'un à proposer en remplacement pour la vice-présidence ?

M. Reichenbach : le groupe MCG propose M. Jean Fontaine pour la vice-présidence.

Proposition acceptée à l'unanimité.

M. Clémence : pour le remplacement de Mme Martine Degli Agosti à la fonction de membre.

Mme Villarrubia : le groupe des Verts propose M. Alain Mathieu.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019**5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. Lorenzini : vous aurez trouvé sur vos tables une invitation à la traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil administratif qui se déroulera le 17 janvier à 18h30, à la salle communale du Petit-Lancy. Ce sera l'occasion de vous présenter les réalisations effectuées et à venir pour notre commune de Lancy.

Vous aurez trouvé également un cadeau : il s'agit du dernier livre qui a été co-édité par l'Association Lancy d'Autrefois et par la Bibliothèque de Genève. Ce livre présente le travail important réalisé par Valentine Mallet, qui était une photographe qui habitait dans une maison aujourd'hui démolie située sous le pont Mallet. Cette photographe, qui a travaillé sur l'ensemble du canton a notamment pris un certain nombre de clichés assez illustres sur la ville de Lancy et comme vous le savez probablement si vous avez lu le dernier exemplaire du Lancéen, le Conseil administratif a proposé de nommer un chemin, qui est actuellement une impasse dénommée chemin des Semailles, en son nom, notamment pour lui rendre hommage au travail effectué durant le siècle passé, et également pour mettre en avant le fait que c'est une femme lancéenne qui a su s'illustrer non seulement sur la commune de Lancy, mais dans l'ensemble du canton.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**a) Subvention d'investissement concernant l'aménagement de la crèche de Pont-Rouge –
Crédit d'investissement (Fr. 280'000.--) (204-19.12)**
=====

M. Renevey : comme vous le savez, la future crèche de Pont-Rouge va ouvrir l'année prochaine. C'est donc un enjeu important pour nous, on a discuté en Commission sociale du nombre de places de crèche, cela va redonner un petit coup de fouet à notre pourcentage de places de crèche dans la commune, ce dont nous nous réjouissons.

A partir de là, il faut le mobilier qui correspond à l'utilisation d'une crèche, c'est la raison pour laquelle je vous propose d'en discuter en Commission sociale et d'élargir un petit peu avec la discussion sur qu'en sera-t-il de la future crèche, ses aménagements et son mobilier à travers ce projet de subvention d'investissement.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

M. Clémence : le Bureau vous propose un renvoi à la Commission sociale.

Le renvoi à la Commission sociale est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Construction d'un bâtiment locatif et d'une crèche – Périmètre chemins du Bac, Maisonnettes et Louis-Bertrand – Crédit de construction (Fr. 15'700'000.--) (205-19.12)

=====

M. Lorenzini : ce dossier est assez complexe puisque la commune de Lancy possède plus d'un tiers du plan localisé de quartier situé chemin des Maisonnettes, chemin du Bac. Ce plan localisé de quartier prévoit la construction de trois immeubles avec une forme assez originale de triangle. La commune pourra réaliser entièrement un des bâtiments, dans lequel sont prévus 14 logements, ainsi qu'une crèche de 56 places sur deux niveaux, un parking souterrain ; on va également créer, dans le cadre de l'abri de protection civile indispensable, des locaux pour des groupes de musique, donc un projet à multiples facettes, qui représente un investissement de Fr. 15'700'000.--.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : le Bureau vous propose un renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis des finances et du logement est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019 -
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019 -
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY**
-

Prolongement de la ligne de tramway no 15 – Secteur Palettes/Curé-Baud – Crédit d'investissement (Fr. 11'900'000.--) (199-19.11)

=====

Mme Ruerat présente le sujet : le projet du tramway Palettes-Saint-Julien est un projet transfrontalier qui parcourt environ 6 km, dont 1 km sur la commune.

Il commence aux Palettes et continue jusqu'au chemin des Fraisiers. Les travaux commenceront, en principe, au début de l'année 2020.

Le tram sera construit en site propre et selon la loi H 1.50, qui concerne les transports publics, il sera financé par le Canton, mais l'aménagement aux alentours sera à la charge de la Commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

Le premier secteur est constitué par la partie des Palettes et la circulation du tram 15 s'effectuera donc sur un côté de la chaussée et de l'autre circuleront les voitures séparées par une partie centrale arborisée.

Dans le secteur des Palettes, des bandes cyclables sont prévues. La création d'une piste cyclable n'est pas possible à cause du gabarit trop étroit de la route et pour éviter l'abattage d'arbres dans ce quartier.

Le deuxième secteur se situe sur l'avenue Curé-Baud, malheureusement aucun itinéraire n'est prévu pour la mobilité douce, car il manque 3 mètres de chaussée.

Ainsi, la solution retenue est de dévier les cyclistes sur le chemin des Semailles, qui deviendra un réseau privilégié pour la mobilité douce.

Quant à la question des places de parking, 179 places seront supprimées. La commune a négocié avec l'Etat de Genève pour que 40 places soient maintenues en surface. De plus, l'Etat de Genève s'est engagé pour que la Fondation des parkings réalise 40 places en sous-sol afin de créer au total 80 places de parking.

Concernant la végétation, 143 arbres seront abattus au total, mais 147 nouveaux arbres seront replantés.

Pour les travaux de génie civil, la démolition et la reconstruction des trottoirs et des chaussées, Fr. 6'500'000.-- sont prévus. Pour le mobilier urbain, tel que les abris-bus, les bancs et les barrières, c'est la somme de Fr. 1'150'000 qui est fixée. Pour terminer, un budget d'environ Fr. 1'350'000.-- est envisagé pour l'éclairage public.

M. Barry présente le sujet : en préambule, le magistrat explique tout d'abord que le sujet est passé en Commission des travaux en présence du mandataire en charge du dossier et d'un représentant de l'Office cantonal du génie civil, qui est pilote du dossier du tram. Le projet a été vu en détail tant du point de vue de son tracé que de ses réalités techniques de réalisation. Le passage en Commission des finances a été demandé afin de préciser le découpage financier du chantier.

Selon le magistrat, le tram fait l'objet d'un crédit d'investissement de Fr. 11'900'000.--. Le montant est inférieur à la prévision financière des investissements, déjà elle-même revue à la baisse.

Le montant des travaux est réparti de la manière suivante : un montant de Fr. 526'115.-- pour les collecteurs, et un montant de Fr. 11'307'051.-- pour le génie civil. Le montant total a été arrêté à Fr. 11'900'000.-- pour le vote du crédit d'investissement. Le financement se présente de la manière suivante : sur la part de Fr. 11'900'000.-- à charge de la commune de Lancy, une participation fédérale se monte à Fr. 3'106'000.--, qui est proportionnelle aux Fr. 11'307'051.--. Le coût des travaux pourrait être inférieur car une partie des aménagements relève d'une estimation. Ainsi, proportionnellement aux Fr. 11'307'051.--, la commune a droit à Fr. 3'106'000.-- de la part de la Confédération. Le FIA va prendre en charge les travaux relatifs aux collecteurs, sous forme d'un loyer payé sur 40 ans, sachant que les travaux ne sont pas réalisés sur une zone de développement. Ainsi, la commune n'a pas le droit à un remboursement sur 1 ou 2 ans. Le montant total des participations financières se monte à Fr. 3'632'115.--.

Le magistrat informe que Lancy va payer de l'aménagement global 16% tandis que l'Etat paie 84% des travaux situés sur la ville de Lancy. La répartition des coûts ressort de la loi H1.50. A

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

noter que des arbres seront abattus, d'autres seront replantés et Lancy bénéficie d'un financement pour la replantation de certains arbres.

Pour terminer, le magistrat nous informe que la loi H 1.50 fait l'objet d'un projet de loi du Conseil d'État déposé cet été, qui la modifie dans le but d'instaurer une plus grande égalité de traitement entre les communes. Cette loi dispose que les travaux d'infrastructure ferroviaire sont à charge du propriétaire du domaine public, à l'exception de la Ville de Genève où il y a une répartition de 50/50. Ce n'était pas logique que cela soit entièrement à charge des communes, dit le magistrat raison pour laquelle le projet de loi dispose que l'État puisse rembourser les communes jusqu'à hauteur de 50%. Cette loi s'applique à tout type d'aménagements et servira dans le futur pour permettre un financement cantonal afin d'aider les communes. La loi doit passer devant le Grand Conseil. En l'espèce, le tram est spécifiquement mentionné et chiffré. Toutefois, le sort de la loi H1.50 n'est pas connu. Par ailleurs, Lancy pourrait bénéficier sur son solde à payer d'une participation qui se monterait à hauteur de 50%.

Le crédit d'investissement d'un montant de CHF 11'900'000.- pour le prolongement de la ligne du tramway est approuvé à l'unanimité.

M. Vogel : vous vous demandez pourquoi les Verts prennent la parole. D'abord, j'aimerais dire que l'on va bien sûr accepter la proposition. On ne va pas s'opposer à une amélioration de l'efficacité et de la fluidité de la mobilité. On ne va pas non plus s'opposer à la diminution des émissions polluantes, qui devrait être au bénéfice de ce nouveau tram. On ne va pas non plus s'opposer à l'encouragement de la réduction du trafic de transit dans la zone.

Par contre, on regrette énormément ce qui a été dit tout à l'heure par ma préopinante, le fait que la piste cyclable soit interrompue, qui existe aujourd'hui sur l'avenue Curé-Baud.

Malheureusement, on ne va pas faire le prolongement de cette piste cyclable qui est en site propre. C'est vrai que ce n'est peut-être pas possible, mais dans l'exposé des motifs, il est dit qu'il n'est pas impossible de faire des bandes cyclables. Et cela c'est bien sûr à notre regret, d'autant plus qu'il y a un parc, il y a une école et que de sécuriser la mobilité douce dans ce périmètre nous paraît important, surtout si on rappelle que la Constitution cantonale nous demande d'encourager la mobilité douce, que la Cour des comptes nous dit que la mobilité douce est insatisfaisante justement parce qu'il y a ces interruptions de pistes cyclables et que là on ne fait rien pour y répondre.

Enfin, la loi sur la mobilité douce nous dit que d'ici 2019, des pistes cyclables structurées, continues, directes, sécurisées, doivent être aménagées sur le réseau des routes primaires et secondaires et que pour les sections de route où une piste ne pourrait être installée, celle-ci est remplacée par une bande cyclable accompagné d'un aménagement sécurisant la mobilité douce.

A notre regret, on doit faire l'impasse là-dessus, cela ne nous empêche pas d'accepter le vote pour le tram.

M. Flury : oui, le développement du tram aux Palettes est une nécessité liée au développement du canton. Le groupe MCG est affligé de constater qu'un nombre important de places de parc vont disparaître dans ce quartier, elles sont simplement supprimées dans l'indifférence quasi générale.

Alors, nous dénonçons, même si nous restons les seuls à le faire, la prise d'otage dont sont victimes les habitants de ce quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

Oui, la Constitution prévoit le développement de la mobilité douce, les pistes cyclables sur les routes cantonales hors localité, mais la Constitution fixe le libre choix du mode de déplacement. Oui, à mes heures je suis piéton, cycliste, motard, usager du tram ou de bus et de voiture aussi par moment, mais ce choix ne m'est pas imposé, c'est moi qui choisis et cette liberté, c'est la Constitution genevoise qui me la garantit.

Dans un quartier déjà fortement densifié, on va supprimer plus de 100 places de parc, qui manquent déjà cruellement, et qui feront encore plus défaut lorsque ce quartier sera redensifié plus fortement avec les grands projets de PLQ qu'il y a à proximité immédiate.

Cela étant précisé, nous n'allons pas nous opposer à l'implantation d'une colonne vertébrale de transports publics genevois qui desservira la campagne et aussi un petit peu la France voisine.

Mais à titre personnel, j'exprime mon mécontentement en m'abstenant sur ce vote, quant à mes camarades de parti, ils voteront en leur âme et conscience.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je mets au vote cet arrêté.

Vu que l'extension du réseau de tramway répond aux objectifs de décongestion de la circulation au sud de canton, et offre un axe fort de transports publics pour desservir le secteur sud-ouest de Lancy, le futur quartier des Cherpines et la zone industrielle de Plan-les-Ouates ;

Vu qu'une deuxième étape de cette ligne desservira le village de Perly et se prolongera sur le sol français jusqu'à la gare de St-Julien en 2023 ;

Vu que cette ligne faite partie intégrante du réseau ferroviaire du Grand Genève au même titre que le Léman Express ;

Vu la nécessité de réaliser les aménagements des voiries en lien avec le prolongement de la ligne de tramway no 15, ainsi que la réhabilitation des collecteurs situés dans l'emprise des travaux ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 décembre 2019 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 décembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 11'900'000.-- destiné aux aménagements des voiries en lien avec le prolongement de la ligne de tramway no 15, ainsi que la réhabilitation des collecteurs situés dans l'emprise des travaux;*
- 2. de prendre acte que ce crédit sera partiellement financé par une subvention fédérale estimée à Fr. 3'106'000.-- ;*
- 3. de prendre acte que la part des travaux liée à la réhabilitation des collecteurs, estimée à Fr. 526'115.-- sera financée au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 7206.46120 ;*
- 4. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

5. *d'amortir la dépense nette relative à la part de l'aménagement des voiries au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021, voire 2022 ;*
6. *d'amortir la dépense liée à la réhabilitation des collecteurs au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, voire 2022.*

L'arrêté 199-19.11 est accepté par 28 oui, 1 non, 5 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019 –
RAPPORTEUR : MME BENEDICTE MARMY****Divers**

=====

Mme Marmy présente le sujet : une question est posée concernant la sécurité du chantier à Curé-Baud. M. Renevey explique que le chantier va durer 2 ans, il est pour l'instant en phase de stabilisation. S'il y a des soucis, il faut le faire savoir au Conseil administratif.

Un commissaire remarque que les pots de fleurs ont été posés à l'avenue du Petit-Lancy. Cela ne lui semble pas suffisant car les voitures continuent à se parquer. M. Renevey explique que c'est une zone 20 et qu'il y avait beaucoup de passages de camions. Il ajoute que le parking est impossible car les voitures doivent pouvoir encore se croiser.

Concernant les zones 30 lancéennes, un commissaire voulait savoir si elles étaient toutes conformes. M. Renevey indique qu'elles sont toutes conformes.

**10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019 –
RAPPORTEUR : MME NANCY RUERAT****Présentation de la promenade Nicolas Bouvier, passerelles mobilité douce reliant Surville à Tivoli et enjambant le nant Manant – Projet de renaturation du nant Manant**

=====

Mme Ruerat présente le sujet :

La première étape de la promenade Nicolas Bouvier est en cours, qui consiste à relier le quartier de Surville à la gare de Lancy-Pont Rouge.

Le projet présenté lors de cette commission concerne une passerelle qui sera construite au-dessus de la route de Chancy pour lier les quartiers de Tivoli et Surville. Il sera financé à 50% par le Canton et à 50% par la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

La passerelle Tivoli-Surville comporte deux particularités : elle sera construite en bois avec de grandes poutres lamellées collées qui formeront le tablier du pont et sera édifiée en forme de « S ».

Le projet prévoit également un ascenseur afin de permettre aux vélos ou à des personnes à mobilité réduite de passer du niveau de la route à la passerelle.

Le pont sera stabilisé avec des haubans fixés, d'une part, sur la falaise de la rampe Quidort et d'autre part sur Tivoli.

De plus, les piétons et les cyclistes circuleront ensemble dans le cadre de la mobilité douce et mixte.

L'ouverture du chantier est agendée pour la fin 2020 pour un coût estimé à Fr. 4'500'000.--.

Lors de cette commission, plusieurs plans ont été exposés afin de réhabiliter et de renaturer le cours d'eau Nant Manant. En effet, les rives au bord du Nant Manant sont en train de s'affaisser.

Pour rappel, des travaux dans le quartier du Plateau sont en cours pour séparer les eaux claires et usées. L'idée d'aménager un bassin de rétention a été évoquée, mais d'autres projets sont encore en étude pour stabiliser le Nant Manant afin de mettre en avant ce milieu naturel.

Quant à la passerelle qui se trouve sur la rive nord du Bois de la-Bâtie, vétuste, elle sera reconstruite dans la continuité de la promenade Nicolas Bouvier.

POINTS FINAUX

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Marcou : j'ai appris que notre camarade, M. Reolon, allait nous quitter ce soir, je voulais savoir s'il avait eu sa peinture bleue avant de partir.

M. Mathieu : il s'agit d'une question écrite destinée au Conseil administratif.

Combien de bâtiments communaux sont encore chauffés aux énergies fossiles (gaz ou mazout)?

Suite aux documents concernant la stratégie énergétique communale présentés à la commission des travaux en automne 2017 (patrimoine administratif) et fin 2018 (patrimoine financier) plusieurs questions me viennent à l'esprit.

En effet au niveau mondial et en regard des rejets de gaz à effet de serre, l'année 2018 fut catastrophique et le pitoyable résultat de la conférence de Madrid n'annonce aucune amélioration.

Il est donc urgent d'agir localement pour être exemplaire.

Les gaz à effet de serre sont notamment provoqués par deux activités humaines : la mobilité à moteur thermique et le chauffage à énergie fossile.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

Pour le premier avec les lignes de tram, le Léman express et la mobilité douce notre commune montre l'exemple. Sans relâcher notre effort, espérons que les citoyens suivent et laisse leur voiture au garage.

En ce qui concerne le chauffage, je n'ai pas trouvé toutes les données dans les rapports de 2017 et 2018.

Mes questions sont donc :

- *à fin 2019 combien de bâtiments du patrimoine administratif, respectivement du patrimoine financier, sont encore chauffés aux énergies fossiles (gaz ou mazout)?*
- *quels projets de changements de système de chauffage sont déjà prévus par le Conseil administratif pour les prochaines années ?*
- *quels seraient les coûts envisagés (ordre d'idée) pour les remplacements de ces chaufferies par des énergies renouvelables (investissement dans les systèmes, et coûts d'exploitation) ?*

Je vous souhaite un joyeux Noël et une année 2020 remplie d'énergies alternatives.

Mme Gachet-Creffield : j'ai une question concernant l'arrivée du tram no 17 et son arrivée à la boucle de rebroussement qui se trouve vers Lancy Pont-Rouge. J'ai eu, en tant que cycliste, de nombreuses confrontations avec le tram quand on monte en direction de Lancy, puisque de ce que j'ai vu, c'est que le tram est autorisé à tourner à gauche en même temps que les cyclistes ont l'autorisation de monter tout droit. Par chance, on a réussi à s'éviter mais j'ai bien peur qu'à un moment donné ce ne soit plus le cas. Qu'est-il prévu pour la sécurité des cyclistes à ce niveau-là ? La deuxième chose, les trams, et cela je l'ai encore constaté ce soir ainsi qu'un de mes collègues, se mettent ici en zone tampon et il n'y a pas la place pour mettre les trams les uns derrière les autres. Ce qui veut dire que celui qui souhaite tourner à droite est obligé d'attendre que l'autre ait fini sa manœuvre pour continuer et il bloque toute la circulation en direction de la ville. Est-ce que quelque chose est prévu, des négociations, je sais qu'elles ne sont pas toujours aisées, seraient possibles pour préserver la sécurité des cyclistes.

Mme Villarrubia : j'ai deux questions écrites.

Question no 1

Coûts des retraites des conseillers administratifs

« Fini le privilège de la rente à vie, bonjour la reconversion professionnelle et la cotisation à la caisse de prévoyance », voilà ce que l'on pouvait lire dans le 20 minutes du 22 août dernier, concernant la proposition de la ville de Genève de supprimer les rentes à vie des conseillères et conseillers administratifs.

D'autres communes genevoises ont également entamé une réflexion à ce sujet.

Au niveau cantonal, une initiative législative pour l'abolition des rentes à vie des conseillers et conseillères d'Etat vient d'aboutir et elle a été soumise au Grand Conseil.

La question des rentes à vie des élu-e-s fait régulièrement parler d'elle depuis une année.

Les temps changent. Mais la ville de Lancy, quant à elle, ne nous propose qu'une adaptation minimale des critères de base : années et taux des rentes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

Aussi mes questions au Conseil administratif sont les suivantes :

- *La ville de Lancy entend-elle effectuer une véritable réflexion sur le sujet ?*
 - *Quel est le coût des rentes versées aux anciens conseillers administratifs de Lancy et à leurs survivants : pensions de retraite, rentes d'invalidité éventuelles, indemnités, pensions de la conjointe survivante et d'orphelin-orpheline, par année, sur les 10 dernières années ?*
- Par avance je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.*

Question no 2***Naturalisations : quel est le bilan de la ville de lancy ?***

Le canton de Genève est le canton suisse qui affiche la plus grande proportion de population résidente étrangère avec 40,1% à fin 2018, la moyenne suisse se situant à 25,1 %. Le canton de Genève fait également partie des cantons où les obstacles à la naturalisation sont les moins élevés. Pendant l'année 2018, 4'470 étrangers et étrangères ont été naturalisé-e-s dans le canton.

Avec le développement urbain de ces dernières années, la ville de Lancy a vu croître sa population très rapidement. Elle a dépassé les 33'000 habitant-e-s en juin dernier et 35% de sa population est de nationalité autre que suisse.

Le Conseil municipal a délégué au Conseil administratif le processus et le préavis quant à la naturalisation. Dès lors, nous souhaitons avoir un bilan sur les naturalisations effectuées par la Ville de Lancy depuis le début de la législature.

Plus précisément nous souhaitons savoir :

- *Combien de personnes résidentes à Lancy ont déposé une demande de naturalisation auprès de la commune depuis le début de la législature ?*
- *Le Conseil administratif donne-t-il un préavis en fonction uniquement de l'analyse des dossiers ou réalise-t-il des entretiens ? Si oui, où se passent les entretiens et le CA voit-il tous les demandeurs ?*
- *Le Conseil administratif a-t-il émis des préavis négatifs ? Le cas échéant, combien ?*
- *Y a-t-il eu des décisions émises par le Conseil d'Etat contraires au préavis de la commune ?*
- *Combien de personnes résidentes à Lancy ont été naturalisées pendant la même période ?*
- *Quel âge moyen avaient les personnes naturalisées ?*
- *Quels sont les principaux pays d'origine et/ou de naissance des personnes naturalisées ?*
- *Quelles étaient globalement leurs motivations pour la naturalisation ?*

Par avance je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

M. Reolon : je tiens à vous rassurer, j'ai été voir, effectivement il y a des lignes bleues et bizarrement les parkings sont vides. Du moment que les gens soit doivent payer soit sont contraints. Par contre, cela fait à peu près 10 ans que cela existe, il y a à peu près une quarantaine de places, 40 places à Fr. 200.— sur dix ans, je vous laisse faire le calcul de ce que la commune a perdu.

M. Couto : je passe souvent au chemin de Claire-Vue, il y a un petit tronçon de ce chemin qui va de la route de St-Georges jusqu'au giratoire. A mon avis le goudronnage n'est pas définitif, je ne sais pas si cela est prévu, s'il y a encore des travaux à effectuer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

Mme Degli Agosti : j'ai une question par rapport aux travaux du futur EMS à l'Adret. On ne peut toujours pas passer avec les vélos, j'aimerais savoir si cela va durer encore longtemps, parce que je pense que la sécurité des cyclistes est en jeu encore et c'est dangereux.

M. H. Temel : j'aimerais partager une information. Selon la radio suisse romande, la chaîne du bonheur et cœur à cœur organisent des campagnes pour les enfants maltraités en Suisse. Depuis une semaine, ils sont à Sion. Je voulais juste partager cette information et savoir si l'on peut faire quelque chose pour les enfants maltraités en Suisse.

M. Lorenzini : pour la question de M. Marcou, ma réponse viendra au point 12) de l'ordre du jour.

Pour le tram 17, on remontera l'information, mais le Conseil administratif n'était pas très enclin, pour être franc, à la remise en service de cette boucle. L'Etat a insisté pour créer cette nouvelle ligne, ce qui permettait d'augmenter la cadence sur les tronçons où il y a le plus de demandes, notamment le tronçon Pont-Rouge/Bel-Air. Finalement, c'est l'Etat qui décide de ce genre de choses. On remontera l'information, on en parlait pendant que vous posiez votre question, il y a en effet actuellement un vrai problème, probablement que simplement d'abaisser le feu pour les vélos à la sortie du tunnel de Pont-Rouge permettrait de régler ce problème, c'est vrai qu'actuellement ce n'est pas satisfaisant. Concernant la question des télécopages de trams, c'est toujours toute la difficulté des trams et des bus d'ailleurs, s'il y a des décalages et qu'il y en a plusieurs qui arrivent au même moment, pour des raisons x ou y, il n'y a pas tellement de miracles et de solutions, mais l'idée normalement, c'est que la boucle étant importante, ils ne devraient pas se stocker à cet endroit.

Pour la question écrite, on répondra évidemment par écrit, mais je voulais apporter d'ores et déjà quelques éléments de précisions. Pour celle présentée par M. Mathieu concernant l'énergie. On le remercie, les collaborateurs le remercient d'avoir posé cette question au mois de décembre avec une réponse au mois de janvier, vu le nombre de recherches à effectuer.

Pour celle sur le traitement des retraites du Conseil administratif, je ne peux que regretter cette question écrite, sachant que la commission a siégé lundi, que plus ou moins les mêmes questions ont d'ailleurs été posées, on a promis d'y revenir avec un certain nombre d'éléments de réponse. Il y a un élément que j'aimerais relever ici, il n'y a pas de rentes à vie à Lancy. A Lancy, il y a une rente à 60 ans, que le Conseil administratif peut demander avec anticipation moyennant une baisse au niveau de sa rente.

Concernant Claire-Vue, pour la dernière couche de tapis bitumé. En effet, on est dans une situation avec une première couche posée, la dernière couche ne l'est pas. On attend pour ce faire la validation formelle de l'autorisation de construire pour le système de circulation sur ce tronçon. On pensait aussi attendre la réalisation du chantier et la piste cyclable qui doit être réalisée devant le futur projet immobilier de Claire-Vue. Etant donné que ce projet prend du retard, on va probablement anticiper et procéder à la réalisation de cette deuxième couche de tapis.

Pour ce qui est de la route du Grand-Lancy au niveau du projet de l'Adret, la situation va malheureusement un peu perdurer puisque cette diminution du gabarit routier qui est en effet assez problématique pour les vélos qui doivent se réintégrer dans la circulation va devoir être maintenue tant que les travaux de réalisation du mur de soutènement qui permet de finaliser les travaux en contre-bas, notamment du lot A, sont planifiés pour le mois de mars-avril de l'année prochaine, a priori en tout cas jusqu'à l'été prochain la situation perdurera comme elle est actuellement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019**12) PRESTATIONS DE SERMENT DE MME CHRISTINE BEUN (MCG), EN REMPLACEMENT DE M. CHRISTIAN FLEURY, DEMISSIONNAIRE, ET DE M. BENOIT KAUFFMANN (MCG), EN REMPLACEMENT DE M. BRUNO REOLON, DEMISSIONNAIRE**

M. Clémence : notre secrétaire va nous lire les courriers annoncés en début de séance.

M. Dérobert :

Courrier de M. Christian Flury du 18 novembre 2019 adressé au Président du Conseil municipal

Concerne : retrait du Conseil municipal

Monsieur le Président du Conseil municipal, cher Nicolas,

Lors des élections municipales de 2011, les électeurs de la ville de Lancy m'ont fait l'honneur de m'élire dans leur Conseil municipal. Je les remercie de leur confiance et de leur soutien qui m'ont permis de faire mes premiers pas en politique de ma commune.

Cette confiance a été réitérée lors des élections de 2015.

Ce deuxième mandat communal arrivera bientôt à son terme et n'ayant pas le projet de me représenter, il est temps pour moi de laisser la place à de nouvelles forces de notre mouvement, celui également de me retirer à temps avant que la lassitude ne s'installe.

Mes nombreuses activités surchargent mon agenda et je dois l'alléger.

Je vous prie dès lors de prendre acte de mon retrait, ma démission du Conseil municipal avec prise d'effet au terme de la séance plénière du 19 décembre 2019.

Je ne voudrais pas tirer ma révérence sans vous remercier, ainsi que l'ensemble des membres du Conseil, sans oublier les différentes personnes des services municipaux avec qui j'ai eu l'occasion de travailler, de débattre ou d'échanger, de leur ouverture d'esprit et de leur précieuse collaboration.

A vous tous, je souhaite bonne continuation et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments distingués.

Christian FLURY

M. Clémence : je crois que le Conseil administratif a un petit message à adresser à M. Flury.

M. Lorenzini : on va commencer par rappeler le parcours de M. Christian Flury qui est entré au Conseil municipal en juin 2011. Il a été actif au sein de la Commission de la culture, il a présidé la Commission de la sécurité lors de sa première législature et lors de sa dernière législature, il a été actif au niveau des Commissions de l'aménagement, de l'administration et du Bureau où il a été Secrétaire et actuellement vice-Président.

Christian Flury est une personne, comme vous le savez, très attachée aux traditions. Je me rappelle encore, il y a 5 ans lorsqu'il avait convoqué son groupe de cor des Alpes qui était aligné en demi-cercle devant la Mairie pour un concert. Un beau moment qui marquait son attachement aux traditions et à la ville de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

Un grand merci pour toute son activité durant ces années au sein du Conseil municipal.

M. Lorenzini remet deux présents à M. Flury. L'assemblée applaudit.

M. Flury : chers amis, c'est avec émotion que je reçois ces cadeaux de départ. C'est une page qui se tourne. Rassurez-vous, Mesdames de la presse, je ne quitte pas le Mouvement citoyen genevois, je quitte juste le Conseil municipal, je reste député au Grand Conseil jusqu'au terme de 2023 et je verrai si je retenterai ma chance à ce moment-là. Mais comme dit l'adage, qui trop embrasse, mal étreint, j'ai beaucoup d'activités hors de la politique, dont la vice-présidence de l'Arquebuse. Des sociétés dans lesquelles je retrouverai avec plaisir les conseillers administratifs et peut-être les conseillères administratives dès l'année prochaine. Ce sera un plaisir de vous recevoir chez nous.

Quant à vous, je vous souhaite bonne continuation, bon vent et pour clore sur une note sympathique, après le clap de fin de ce Municipal, c'est mon camarade Reolon et moi-même qui nous occuperons de l'apéro qui sera servi au sous-sol.

M. Clémence : nous allons procéder à la prestation de serment de Mme Christine Beun. Notre Secrétaire va nous lire le courrier du service des votations et élections.

M. Dérobert :

Courrier du service des votations et élections du 4 décembre 2019

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission avec effet au 19 décembre 2019 de Monsieur Christian FLURY du Conseil municipal de Lancy et au refus de siéger de Madame Graziella CASTANA, nous vous informons que Madame Christine BEUN accepte la fonction de conseillère municipale de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du conseil municipal après le 19 décembre 2019.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service*

M. Clémence : je vous invite à vous avancer devant nous et je prie l'assemblée de se lever.

Je vais vous demander de lever la main droite et à l'issue du serment que je vais vous lire, de jurer ou de promettre.

« *Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme Beun : je le promets.

M. Clémence : je vous souhaite la bienvenue.

L'assemblée applaudit.

M. Clémence : nous allons procéder à la lecture du courrier concernant la démission de M. Reolon.

M. Dérobert :

Courrier de M. Bruno Reolon du 5 décembre 2019 adressé au Président du Conseil municipal

Concerne : démission du Conseil municipal

Monsieur le Président du conseil municipal,

Je vous fais part de ma démission en tant que conseiller municipal et, de ce fait, je quitterai ma fonction au terme de la séance plénière du 19 décembre 2019.

En effet, dès le 11 décembre 2019, je quitterai le canton de Genève pour m'établir en Suisse dans le canton de Nidwalden et profiter ainsi de ma retraite.

J'ai exercé mes fonctions de conseiller municipal dans le respect des habitants de la ville de Lancy qui m'ont octroyé leur confiance en 2011 et réitérée en 2015 et que je tiens à remercier vivement.

J'ai eu beaucoup de plaisir d'avoir pu, grâce à la charge de conseiller communal, connaître le grand nombre d'associations, organismes, clubs, communautés, etc. qui composent le tissu social de la ville de Lancy et qui ont pour seul but d'aider et essayer de rendre la vie un peu plus agréable aux habitants de la commune; à tous ces volontaires, qui œuvrent au sein de ces dernières, je ne puis que les remercier et les applaudir pour leur travail et leur engagement.

J'ai aussi beaucoup apprécié les débats au sein des commissions et du conseil municipal, parfois impétueux mais toujours dans le respect de la démocratie et de la personne.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et profitable continuation et vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Bruno Reolon

M. Lorenzini : le parcours de M. Bruno Reolon, qui est entré au Conseil municipal également en juin 2011. Il a siégé sans discontinuer à la Commission de l'administration, Commission sociale et Commission de la sécurité et il a été respectivement vice-président puis président de la Commission des sports. Il a également été notre représentant au sein du Terrain d'aventure Lancy-Voirets pour sa première législature.

M. Reolon, comme vous le savez, est très pointilleux, il a une certaine tendance à aller vérifier que les choses que l'on dit se réalisent et dans le cas présent, je suis particulièrement fier qu'il puisse partir le cœur léger, sachant que la peinture au chemin de la Colline a été posée il y a quelques jours, et qu'elle ait été posée avant son départ. Cette zone a été en effet répartie

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

entre de la zone bleue et de la zone blanche trois heures comme il est de pratique à Lancy aux abords des parcs publics pour que les personnes qui désirent fréquenter nos beaux parcs publics puissent le faire durant un peu plus de temps que la durée d'une heure.

Je remercie encore M. Reolon pour ce qu'il a pu apporter dans le cadre de ces différentes commissions et de son parcours au sein du Conseil municipal et je lui souhaite le meilleur dans son activité, son déménagement en Suisse allemande pour la suite de sa vie.

L'assemblée applaudit. Deux présents sont remis à M. Reolon.

M. Reolon : je crois que j'ai tout dit dans la lettre. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je pars comme je l'ai dit, en Suisse, je quitte Genève parce que pour moi Genève c'est un peu à part, c'est un peu comme Naples en Italie, c'est une ville à part, c'est une ville qui est ouverte. Je vais en Suisse centrale, je vais voir les Schwizerdutsch, je ne parle pas le Schwizerdutsch, d'un village à l'autre ils ont différents dialectes, mais par contre les gens savent vivre, ils s'amuse et c'est bien.

Je souhaite à tout le monde une bonne continuation, de toute façon je serais souvent à Lancy, j'espère vous revoir et assister une fois à une de vos séances. Merci beaucoup.

L'assemblée applaudit.

M. Clémence : nous passons à la prestation de serment de M. Kauffmann et je prie notre Secrétaire de nous lire le courrier du service des votations et élections.

M. Dérobert :

Courrier du service des votations et élections du 16 décembre 2019

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission avec effet au 19 décembre 2019 de Monsieur Bruno Reolon du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Benoît KAUFFMANN accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Patrick Ascheri
Chef de service*

M. Clémence : j'invite M. Kauffmann à s'avancer devant nous et je prie l'assemblée de se lever.

Je vais vous demander de lever la main droite et de jurer ou de promettre à l'issue de la lecture du serment.

« Je jure ou je promets solennellement :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Kauffmann : je le jure.

M. Clémence : bienvenue parmi nous.

L'assemblée applaudit.

M. Clémence : ceci clôt notre séance et je vous invite à nous rejoindre au carnotzet.

La séance est levée à 20h50.

Le Secrétaire :

Thierry Dérobert

Le Président :

Nicolas Clémence

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2019

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.